

LA CONSTITUTION

VENGÉE DES INculpATIONS

DES ENNEMIS

DE

LA RÉVOLUTION.

Ouvrage réimprimé sur l'invitation des
Patriotes habitués du Café National
de Bordeaux.

A BORDEAUX;

Chez A. LEVIEUX, Imprimeur de la Garde
Nationale Bordelaise, Hôtel de l'Intendance.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
FRC
15810

Bordeaux

FRC-6456a



DISCOURS PATRIOTIQUE,

PAR M. CERCEAU, Curé de la
Paroisse de Congis, Maire de la Muni-
cipalité de ce lieu.

PRONONCÉ

*Devant ses Paroissiens, à l'occasion de la
prestation du Serment Civique.*

LE moment en est venu; & puisqu'une Cérémonie auguste nous rassemble dans ce Temple, sous les auspices de la Religion & de la Liberté, je vais tâcher aujourd'hui, comme Ministre de l'une & de l'autre, de porter vos cœurs vers une union si généralement désirée; &, pour le faire avec quelque succès, je me bornerai à détruire les principaux prétextes dont se servent les ennemis du bien public pour vous égärer. Ils savent que vous êtes attachés à une Religion qui a Dieu pour Auteur, & ils vous disent que la Constitution nouvelle lui porte de criminelles atteintes; ils savent que vous êtes attachés à votre Roi, & ils vous disent que la nouvelle Constitution en avilit la dignité; odieuses imputations dont vous allez comprendre toute la fausseté.

D'abord je prétends que la nouvelle Constitution, bien loin de porter atteinte à la Religion, a emprunté d'elle tous les principes.

La Religion Chrétienne, Messieurs, établit en-

tre tous les hommes une parfaite égalité ; tous enfans d'un même pere leur origine est commune ; sujets aux mêmes foibleſſes , ils tendent tous , dans l'ordre de la nature , au même terme , qui est la mort ; dans l'ordre de la grace , une céleſte Patrie les attend tous ſans autre diſtinction que celle qui naît de leurs mérites & de leurs vertus. Le Juif & le Gentil ſont égaux aux yeux de l'Auteur de notre Religion ſainte ; & la femme affligée d'une perte de ſang , & qui deſire toucher ſes vêtemens ſacrés , reçoit de lui ſa guérifon auſſi bien que la fille d'un Roi. L'égalité de chaque individu eſt donc un principe fondamental de la Religion.

Mais , Meſſieurs , ſi ce ſont là les principes de notre Religion ſainte , comme on n'en peut pas douter , dites-moi , je vous prie , où trouvez-vous que la nouvelle Conſtitution Française en enſeigne d'autres ? Elle ne fait que donner ſa ſanction à ceux-ci , dans ſa Déclaration des Droits de l'Homme , reconnuſ , & mépriſés depuis ſi long-temps. L'homme y eſt regardé libre & égal à ſes freres , leurs droits reſpectifs ſont les mêmes , & la Loi voit d'un œil indifférent & les intérêts du ruſtique Colon qui habite ſous le chaume , & ceux du Potentat , que recclent de magnifiques tôits , & que la pourpre décore. L'origine des hommes étant commune , comme le démontre la Religion & la raiſon , la Conſtitution , ſuivant la trace de l'une & de l'autre , a fait diſparoître ces diſtinctions humiliantes de Noble & de Roturier , & elle a voulu , ainſi que la Religion , que les dignités , les préférences , les honneurs , fuſſent le prix du travail , des talens , du mérite & de la vertu.

Ennemis du bien public , votre impoſture eſt viſible : vous vous taisez à ce parallèle ; vous... Mais non , Meſſieurs , je les entends encore murmurer de

5
nouveaux blasphèmes; ils nous présentent aussi avec une satisfaction maligne, la tolérance dans les différences du culte. Mais le divin Auteur de notre Religion ne communiquoit-il pas avec les Pécheurs, avec le Juif & le Samaritain? D'ailleurs est-ce par une force coërcitive que l'on peut amener les hommes à croire tel ou tel dogme? C'est par la seule persuasion & le bon exemple. Le rapprochement des personnes les menne insensiblement, & par degrés, au même culte; & ne voyez-vous pas dans ce même moment, un de vos freres égarés (1) dans le même Temple, jurer devant le même Autel, la fidélité à la Constitution; ce seroit, & je ne crains pas de le dire, être étranger à l'esprit de douceur de notre Religion, que de croire qu'elle est assez inhumainé pour prétendre priver des avantages de la société des individus qui la servent par leur industrie, leurs talens, & dont souvent les mœurs sont la critique des nôtres.

J'ai jusqu'ici, Messieurs, vengé la Constitution des attentats qu'on lui prête contre la Religion; il me reste actuellement à la venger encore de ceux qu'on lui prête pareillement contre la Majesté du Trône.

Si, par la Majesté du Trône, vous entendez, Messieurs, une autorité sans bornes ou arbitraire; une puissance absolue sur la vie, sur la liberté, sur les fortunes des Citoyens, ce vaste patrimoine des abus dont ont joui si long-temps nos Rois, ou plutôt, que ce sont partagé entr'eux, sous leur auguste nom, une foule d'hommes ambitieux, avides & dépradateurs: j'avoue hautement que la Constitution nouvelle détruit & anéantit cette Majesté du Trône: mais si, par Majesté du Trône, vous

(1) Un Cultivateur de la Religion, prétendue réformée, & choisi pour Notable en la Municipalité de Congis.

entendez, comme vous devez le faire, une puissance suffisante pour faire exécuter les Loix, protéger le foible comme le fort, animer le Commerce, défendre la Patrie contre les desseins pervers d'une Puissance étrangere & rivale, commander le respect & inspirer la confiance au-dedans, imposer la considération & imprimer la terreur au-dehors, en un mot, la Puissance de faire le bien & l'impuissance de faire le mal, alors je maintiens que la nouvelle Constitution, bien loin d'avilir la Majesté du Trône, la rehausse infiniment; & pour vous en convaincre, Messieurs, jettez seulement un coup-d'œil sur les prérogatives que la Constitution accorde au Roi. Elle l'établit Chef suprême de la Nation; & pour que le respect & l'obéissance soient plus grands & plus assurés envers le Monarque, elle veut que cette éminente dignité soit héréditaire, parce qu'en effet une succession qui n'a d'autres Loix que celles de la naissance, en déconcertant toutes les intrigues & toutes les cabales que l'on remarque toujours dans les élections à la suprême Puissance, fait craindre aux violateurs des droits sacrés du Trône, un vengeur dans la postérité du Prince qui regne.

La Constitution lui accorde le *Veto* suspensif... Prérogative qui a alarmé ceux qui ne faisoient pas de distinctions entre les premiers élans de la liberté & les premiers excès de la licence. Par ce *Veto*, Messieurs, le Roi peut suspendre l'effet de tous les actes du pouvoir législatif, jusqu'à ce que la Nation ait confirmé le vœu de la législature précédante par de nouveaux Représentans.

La Constitution regarde le Roi comme chef du pouvoir exécutif, comme chef de l'Armée, comme la source de toute Administration; elle veut enfin que ce soit un point invariable & constitutionnel, que la personne du Roi est sacrée & au-dessus des

atteintes de tout pouvoir. Or, je vous demande, Messieurs, si tant de belles, tant de sublimes prérogatives amassées & entassées autour du Trône en avilissent la Majesté? Et voilà comme des impostures, parées du voile de la vérité, & qui peut-être vous auroient séduits, tombent d'elles-mêmes, & ne peuvent soutenir la confrontation avec cette même vérité dont elle affectent d'emprunter le langage.

La Constitution nouvelle ne porte donc aucune atteinte à la Religion; elle n'avilit donc pas la majesté du Trône; elle ne fait qu'écarter d'une main sagement hardie, les abus qui environnent l'Autel, & qui assiégeoient le Monarque. Rien ne vous empêche donc, Français, mes freres, de jurer fidélité à une Constitution dont vous connoissez la sagesse & dont vous commencez à goûter les précieux avantages.

Que le jour de la prestation du Serment civique soit aussi celui d'une alliance indissoluble entre vous & votre Pasteur. Par la Nature, la Religion & la Loi, je suis votre égal, votre frere: par la Religion & la Loi, je suis encore votre pere, puisque vos intérêts me sont confiés sous ce double rapport; & je jure, dans le Temple de Dieu même, de remplir, à votre égard, les devoirs que ce double rapport m'impose.

Et vous, Français, mes freres, de votre côté; vous allez jurer devant l'Éternel que vous acceptez la nouvelle Constitution dans tous ses points; que vous lui obéirez; que vous remplirez exactement les principes de la Loi nouvelle, dont vous connoissez déjà beaucoup d'articles; que vous demeurerez fideles à votre vertueux Monarque; que vous ne souffrirez que l'on viole jamais la Constitution; que vous la défendrez de tout votre pouvoir.

Tandis que je vais lire la formule du Serment que nous avons prononcé, & auquel nous avons souscrit lors de notre Election, appliquez votre main droite sur votre cœur; & lorsque j'aurai cessé de lire, que cette même main s'éleve vers la Divinité, & la prenne à témoin de la sincérité avec laquelle chacun de vous aura prononcé intérieurement ce que je vais dire.

» Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi & au Roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution nouvelle. »

- Apresnt vous êtes Français, & songez qu'on ne se joue pas impunément de la Divinité.

Dieu puissant & éternel, par qui regnent les Rois, par qui les Empires sont gouvernés, jetez du haut de votre trône un regard favorable sur ce Peuple prosterné devant vos Autels! Daignez lui donner la force nécessaire pour accomplir ce qu'il vient de vous promettre! Continuez à répandre sur nos Représentans votre sagesse infinie! Ils se sont assemblés sous l'égide de la Religion: pourriez-vous, contre vos promesses, les abandonner? Changez le cœur des Citoyens égarés qui s'opposent au bien commun! Soutenez notre auguste Monarque dans ses glorieux & pénibles travaux! Nous allons faire monter vers vous les accens de notre reconnaissance, par le Cantique que l'Eglise vous adresse dans ces jours joyeux & solennels, TE DEUM.

Signé CERCEAU, Curé & Maire de Congis.